



GRAND DOSSIER

~~~~~  
L'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF  
À LA MARTINIQUE

#1  
Dec. 2019



**p11** - Protection  
des tortues marines



**p12-** Traitement écologique  
pour les vinasses de  
distillerie



**p12-** Protection et gestion  
durable des mares



# Préserwons

## LES MILIEUX AQUATIQUES



- Je **RESPECTE** les espèces et les milieux aquatiques,
- Je ne prélève **NI LA FAUNE, NI LA FLORE**,
- Je ne **DÉRANGE PAS** les animaux,
- Je respecte la **RÉGLEMENTATION** relative à la pêche et aux milieux naturels,
- J'utilise des produits solaires **SANS HUILES** et des insecticides **NATURELS**,
- Je privilégie les **USTENSILES RÉUTILISABLES**,
- Je n'**ABANDONNE PAS** mes déchets et je les trie,
- Je campe dans les **LIEUX AUTORISÉS**,
- Je me rends dans un **CENTRE DE LAVAGE** pour laver mon véhicule.

# Edito



Chers lectrices,  
chers lecteurs ,

L'Office De l'Eau (ODE) Martinique poursuit sa transformation en améliorant ses actions de sensibilisation au plus près des populations et dans les territoires.

Durant l'année 2018 la marque « l'ODE & Vous ! » s'est fait connaître notamment au travers des forums thématiques autour de l'eau, que nous avons animés avec succès, dans plusieurs communes de l'île.

Parce que notre métier est de développer la connaissance sur l'eau, les milieux aquatiques et leur préservation, en 2019 nous développons notre démarche de proximité en vous proposant un nouveau format d'information et de connaissance, à la portée de tous, gratuit, pratique, facile à lire et aisément accessible. Ce mois de décembre est également marqué par le changement d'identité visuelle de l'ODE, se voulant dans l'air du temps et correspondant aux valeurs des équipes.

« L'ODE & Vous ! le Mag », est votre magazine d'information semestriel. Ce sera pour nous l'occasion de vous présenter simplement les travaux et actions de l'ODE, de vous parler de nos métiers sans prétention, des projets que nous développons avec nos partenaires incontournables, et sans lesquels nous ne pourrions pas agir. Nous traiterons également en profondeur de thématiques

cruciales liées à l'eau et de la préservation de sa qualité en Martinique, sans tomber dans la technocratie.

Dans ce premier numéro, nous vous proposons une immersion dans le détail de la situation de l'assainissement en Martinique : Enjeu environnemental pour la préservation de la qualité de nos milieux aquatiques et notamment de nos eaux littorales, mais également enjeu sanitaire, économique et social.

Que dire de plus ?

Que la responsabilité de tous est sur ce sujet engagée ;

Que les solutions existent pour améliorer le niveau d'assainissement à la Martinique ;  
Que nous avons le savoir-faire local ;

Que l'action de l'ODE seule n'y changera rien si la prise de conscience de tous n'est pas au rendez-vous.

Je vous souhaite une bonne lecture, nous comptons sur vous pour nous aider à améliorer la qualité de l'information que nous diffusons , d'avance et au nom de l'équipe de rédaction, merci !

**Michéla ADIN, Directrice  
Générale de l'Office De l'Eau,  
Directrice de rédaction.**



## Équipe de Rédaction

Directrice de rédaction :  
Michéla ADIN

Rédactrice en chef :  
Aline POPULO

Secrétariat de rédaction :  
Gladys AMORY et Roberte  
LONETE

Contributeurs technique :  
Andrée-Anne CELAIRE  
et Lucas PELUS

## SOMMAIRE

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| ÉDITO                                    | 3  |
| LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE L'ODE         | 5  |
| LES PARTENAIRES                          | 7  |
| BREFS PROJETS ET ACTIONS DE L'ODE        | 11 |
| LE GRAND DOSSIER : L'ANC EN MARTINIQUE   | 14 |
| POINT DE VUE DE M. COCO SUR L'ANC        | 21 |
| AILLEURS : MISSION CUBA                  | 23 |
| L'ODE FINANCE                            | 24 |
| LA FICHE MÉTIER DE L'ODE                 | 26 |
| AGENDA DES ÉVÈNEMENTS AUTOUR DE L'EAU    | 28 |
| LA GOUVERNANCE DE L'ODE                  | 30 |
| LEXIQUE                                  | 31 |
| REPORTAGE PHOTO : CASCADE ANSE COULEUVRE | 32 |

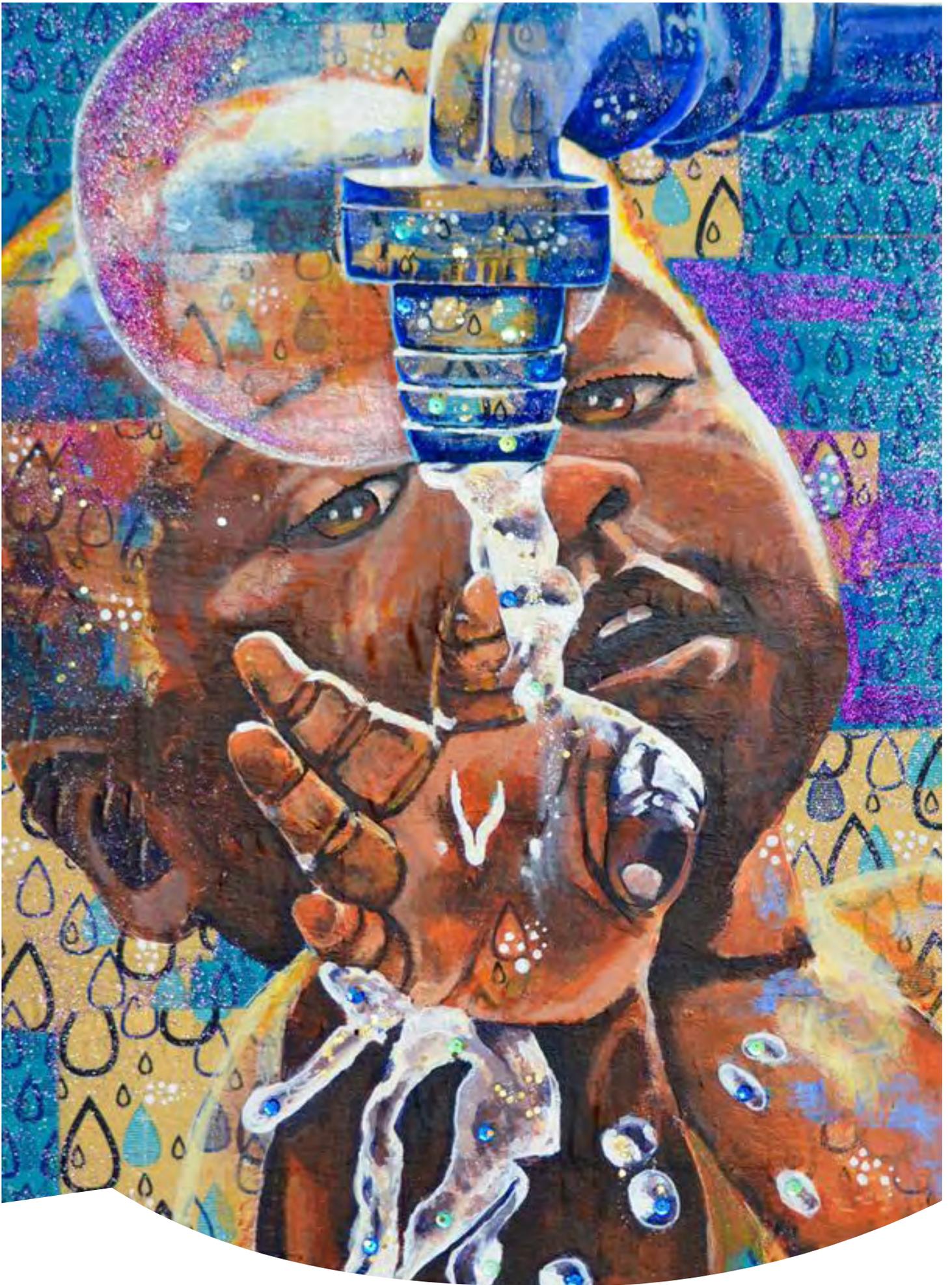


Illustration hommage à la Journée Mondiale de l'Eau du 22 mars 2019 « NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ » Yaël Moon artiste peintre

# le Mot du président



**Claude LISE,**  
**Président de l'Office**  
**De l'Eau.**

Chers Lectrices, Chers Lecteurs,

Le sigle ODE est devenu familier.  
Mais, beaucoup s'interrogent encore sur l'organisme  
qu'il désigne :

Quelles sont ses missions ?  
Comment les accomplit-il ?  
Quels bénéfices en tire la Martinique ?

**«L'ODE doit fédérer, faciliter et  
financer des actions d'intérêt  
commun.»**

L'ambition de ce nouveau magazine, que nous  
avons le plaisir de vous offrir, est de contribuer à  
répondre à ces questions.

L'Office de l'Eau Martinique est un établissement  
public local chargé de promouvoir la connaissance  
et la préservation des ressources en eau ainsi  
que des milieux aquatiques et littoraux. Dans  
ce cadre, il doit fédérer, faciliter et financer des  
actions d'intérêt commun.

Il a été créé en 2002, après le vote, à mon initiative,  
des dispositions législatives créant les ODE, dans  
une logique d'adaptation des Agences de l'Eau  
aux caractéristiques des Outre-Mer.

Depuis une quinzaine d'années, l'ODE Martinique  
s'est attaché à mettre en œuvre les mesures  
prescrites par les différents Schémas Directeurs  
d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
(SDAGE). Il a accompli et continue d'accomplir  
un travail remarquable en matière de surveillance  
de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de  
formation, de conseil technique aux collectivités

et aux acteurs privés, d'information des citoyens  
et de financement d'opérations de gestion et de  
protection de la ressource.

Sa capacité d'expertise – qui lui a permis la mise  
au point de dispositifs innovants – est de plus  
en plus reconnue par ses nombreux partenaires,  
tant en Martinique que dans l'Hexagone et  
à l'étranger. Il participe, de ce fait, à diverses  
réunions internationales et à des opérations de  
coopération décentralisée.

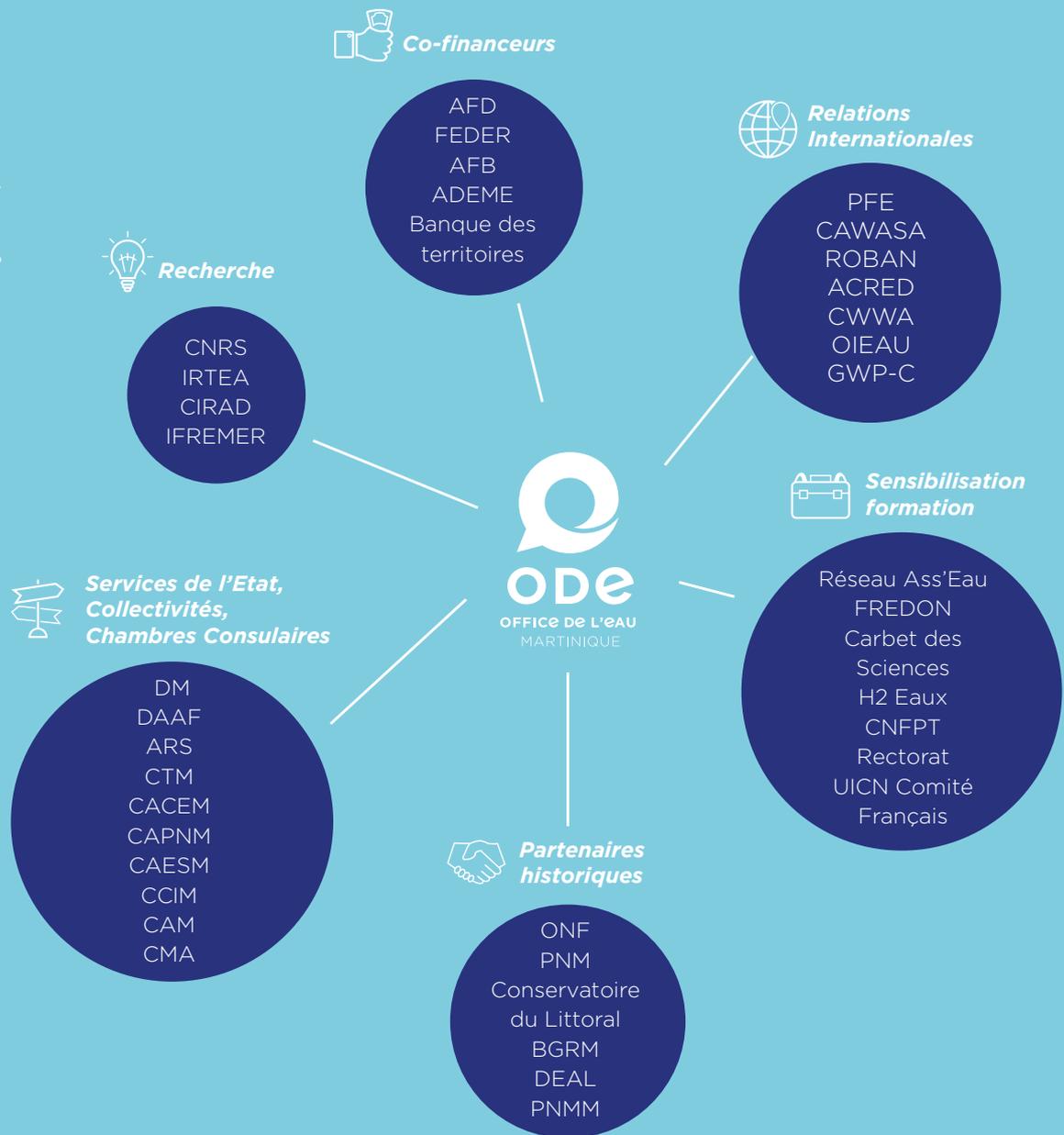
Ce premier numéro de « l'ODE & Vous !, le Mag  
» est essentiellement consacré à un problème  
particulièrement préoccupant : celui de  
l'assainissement non collectif. Mais, au-delà des  
informations particulièrement intéressantes qu'il  
contient sur ce sujet précis, il offre une bonne  
illustration de l'importance du rôle que joue  
l'Office De l'Eau au service de la Martinique.

Je vous en souhaite donc une fructueuse lecture.  
Avec l'espoir que celle-ci suscitera chez vous le  
désir de partager l'ambition de celles et ceux  
qui, au sein de l'ODE Martinique, s'attachent à  
œuvrer sans relâche à la préservation de notre  
environnement.



# 1 - LES PARTENAIRES

Pour mettre en œuvre sa politique de protection et de reconquête des milieux aquatiques, l'ODE travaille en partenariat étroit avec les acteurs de l'environnement martiniquais.



Les partenariats en quelques



## Chiffres

**1,6 M€**

ENGAGÉS DE 2017 À 2019 PAR L'ODE DANS DES ACTIONS DE PARTENARIAT.

**7 M€**

C'EST LE MONTANT DU VOLUME TOTAL D'ACTIONS

**10**

PROGRAMMES PLURIANNUELS AUXQUELS L'ODE PARTICIPE

**+ 120**

ACTIONS EN TROIS ANS

Les partenariats  
en quelques



# Chiffres

...la suite

Parmi les partenariats de première ligne de l'ODE, on peut citer les contrats de milieu qui s'engagent sur plusieurs années.

## CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE

porté par la CACEM. Il est  
pilote par le Comité de Baie

**44** MEMBRES DANS LE COMITÉ QUI PILOTE LE  
CONTRAT DE BAIE

**5** ANNÉES DE PARTENARIAT SIGNÉ EN 2019

**130 000€** DE FINANCEMENT DE L'ODE

**15** ACTIONS

## CONTRAT DE RIVIÈRE DU BASSIN VERSANT DU GALION

porté par CAP Nord

**15/12/2016** SIGNATURE OFFICIELLE DU  
CONTRAT

**9,5 M€** DE BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 5 ANS

**34 875€** DE FINANCEMENT DE L'ODE EN 2019  
POUR L'ANIMATION DE CONTRAT

## CONTRAT LITTORAL SUD

porté par l'Espace Sud de  
la Martinique

**07/2019** SIGNATURE OFFICIELLE DU  
CONTRAT POUR 5 ANS

**44** MEMBRES DANS LE COMITÉ LITTORAL  
SUD QUI PILOTE LE CONTRAT

**3** AXES DANS LE PLAN D'ACTION

**17M€** ÉVALUÉS POUR LE BUDGET TOTAL

**27** ACTIONS ACCOMPAGNÉES PAR L'ODE

**32 630€** DE FINANCEMENT DE L'ODE EN 2019  
POUR L'ANIMATION DE CONTRAT

# Zoom

sur les partenaires  
institutionnels



## PNM (PARC NATUREL DE MARTINIQUE)



**Type de structure :** Syndicat mixte  
ouvert restreint de Collectivités  
Territoriales

**Subvention ODE 2019 :** 196 976€

**Nombre d'actions** engagées en  
2019 avec l'ODE : 7

**Missions :** Le Parc Naturel de la Martinique est chargé de la gestion d'un territoire classé par décret, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale, naturelle, culturelle et paysagère, sur la base d'un projet de développement durable, fondé sur la valorisation et la protection de ce patrimoine décliné sous la forme d'une charte.

## ONF (OFFICE NATIONAL DES FORÊTS)



**Type de structure :**

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Subvention ODE 2019 :**

141 000€

**Nombre d'actions** engagées en  
2019 avec l'ODE : 11

**Missions :** L'Office National des Forêts mène son action dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de performance avec l'État et la Fédération des communes forestières. Il assure la gestion durable des forêts publiques françaises, soit près de 10 Mha de forêts et espaces boisés en France métropolitaine et dans les DOM.

## CDL CONSERVATOIRE DU LITTORAL



**Durée convention :** 2017-2022

**Date de signature :** Octobre 2017

**Type de structure :** Etablissement  
public de l'État à caractère  
administratif

**Subvention ODE 2019 :** 81 500€

**Nombre d'actions** engagées en  
2019 avec l'ODE : 5

**Missions :** Le Conservatoire du littoral mène une politique de sauvegarde de l'espace littoral et des rivages lacustres, dans le respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

**UICN  
(COMITÉ FRANÇAIS DE  
L'UNION INTERNATIONALE  
POUR LA CONSERVATION  
DE LA NATURE )**



Agissant pour le compte du **PRZHT  
(Pôle Relais Zones Humides  
Tropicales)**

**Durée convention :** 2017-2022

**Date de signature :** Août 2017

**Type de structure :** Association  
environnementale

**Subvention ODE 2019 :** 35 000€

**Nombre d'actions** engagées en 2019  
avec l'ODE : 3

**Missions :** Le Comité Français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Il regroupe : 2 ministères, 13 établissements publics, 41 organisations non-gouvernementales et 1 réseau de 300 experts rassemblés au sein de commissions thématiques et de groupes de travail. Depuis 2017, il pilote le Pôle Relais Zones Humides Tropicales (PRZHT) avec le Conservatoire du Littoral. Le PRZHT a été créé afin de susciter et d'accompagner les initiatives locales dédiées à la gestion durable de ces milieux.

**PNMM  
(PARC NATUREL MARIN DE  
MARTINIQUE)**



Nouvel acteur en Martinique,  
nouveau partenaire de l'ODE

**Durée convention :** À venir

**Date de signature :** À venir

**Type de structure :** Établissement  
Public d'Etat

**Missions :** Le Parc Naturel Marin s'étend de la côte martiniquaise jusqu'à la limite extérieure de sa zone économique exclusive et couvre une superficie de 48 900 km<sup>2</sup>. Il a pour mission la connaissance et la protection du milieu marin, tout en soutenant le développement durable des usages de la mer.

**BRGM  
(BUREAU DE RECHERCHES  
GÉOLOGIQUES ET  
MINIÈRES)**



**Durée convention :** 2019-2023

**Date de signature :** Avril 2019

**Type de structure :** EPIC de l'Etat

**Subvention ODE 2019 :** 377 818€

**Nombre d'actions** engagées en 2019  
avec l'ODE : 4

**Missions :** Le BRGM est un établissement public de recherche qui est aussi chargé d'une mission d'appui aux politiques publiques de collecte, de capitalisation et de diffusion des connaissances, dans le domaine des sciences de la Terre et en particulier concernant la gestion des ressources en eau, des sols et des pollutions associées. Les actions menées en partenariat avec l'ODE concernent trois domaines principaux : Énergie & Ressources minérales ; Eau et Environnement ; Infrastructures et Aménagement.

**IFREMER  
(INSTITUT FRANÇAIS  
DE RECHERCHE POUR  
L'EXPLOITATION DE LA MER)**



**Durée convention :** 2019-2023

**Date de signature :** Septembre 2019

**Type de structure :** EPIC de l'Etat

**Subvention ODE 2019 :** 149 881€

**Nombre d'actions** engagées en 2019  
avec l'ODE : 5

**Missions :** L'IFREMER créé en 1984 est un établissement public qui contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans, des milieux littoraux et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et littoral et au développement durable des activités maritimes. A ces fins, il conçoit et met en œuvre des programmes de recherche, des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance, et gère des bases de données océanographiques ainsi que la flotte océanographique française pour l'ensemble de la communauté scientifique.



**En 2019, l'ODE devient partenaire de 6 associations martiniquaises qui participent activement à la sensibilisation des usagers à la protection des milieux aquatiques. C'est le début du réseau ASS'Eau.**

Dans le cadre de la consultation du public sur l'eau du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, les martiniquais ont été invités à donner leur avis sur les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. L'ODE a souhaité s'appuyer sur des acteurs de la société civile comme relais de terrain et de proximité. Six associations se sont ainsi engagées auprès de l'ODE dans des programmes d'information et de sensibilisation. Ces ASS'Eau ont été retenues suite à un appel à projets. Elles ont bénéficié par la suite d'une formation spécifique sur la protection des milieux aquatiques et les pressions exercées sur ces derniers.

**Des actions concrètes et variées :** interventions scolaires, observation des mares et de leur biodiversité, randonnées aquatiques, nettoyage de fonds marins, sensibilisation sur les sites sensibles fréquentés, déploiement des ambassadeurs de l'environnement, ...



### ÉMERGENCE DES QUARTIERS

**Nature Association :** Éducative et culturelle  
**Projet :** Découverte des milieux aquatiques et sensibilisation aux principaux enjeux de préservation à destination des élèves du primaire et du secondaire.  
**Lieu :** Nord de la Martinique



### EXOCET

**Nature Association :** Sportive  
**Projet :** Renforcer son activité de préservation de l'environnement tout en proposant de communiquer et de sensibiliser le grand public aux enjeux de protection de la ressource en eau.  
**Lieu :** Sud de la Martinique



### CLLAJ

**Nature Association :** Mission de service public  
**Projet :** Réalisation d'un programme d'action à destination du jeune public qui concourt à la préservation des milieux aquatiques.  
**Lieu :** Martinique



### COMITÉ DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE DE LA MARTINIQUE

**Nature Association :** Culturelle et sportive  
**Projet :** Sensibiliser le jeune public scolaire aux enjeux liés à la protection de la ressource en eau.  
**Lieu :** Martinique



### L'ASSO-MER

**Nature Association :** Environnementale  
**Projet :** Large panel d'actions de sensibilisation à destination du grand public  
**Lieu :** Martinique (communes littorales)



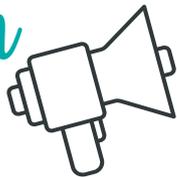
### LIGUE AVIRON MARTINIQUE

**Nature Association :** Sportive  
**Projet :** Mettre en place un programme de sensibilisation du grand public et des adhérents de l'association à l'occasion de plusieurs événements sportifs.  
**Lieu :** Martinique

## le projet Res'EAU

À l'horizon 2020 l'ODE travaille à créer et à développer, avec l'appui des ASS'EAU, un véritable **réseau d'acteurs engagés pour la sensibilisation des populations à la préservation des milieux aquatiques** martiniquais. Ce RES'EAU devrait compter parmi ses membres, bien sûr des associations actives, mais également, des enseignants et éducateurs, des jeunes ou encore des entreprises du secteur privé souhaitant s'engager aux côtés de l'ODE pour agir au plus près des territoires dans l'intérêt de la **préservation de nos ressources en EAU.**

# Consultation du Public



## POUR LE SDAGE & LES RÉSULTATS

Depuis 2005, les Martiniquais sont régulièrement consultés sur leur perception et leur adhésion à la stratégie à mettre en œuvre pour reconquérir le bon état des eaux sur leur territoire. Mais les situations évoluent sans cesse, certains problèmes trouvent des solutions, d'autres apparaissent ... C'est donc sur les enjeux de l'eau identifiés à ce jour, en tenant compte des avancées réalisées mais aussi des défis qui restent à relever, que leur avis a été recueilli de novembre 2018 à mai 2019.

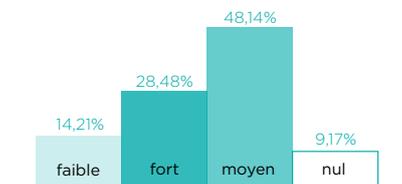
**Le Comité de l'Eau et la Biodiversité (CEB)** en tant que parlement local de l'eau, soucieux de mener une politique publique qui tienne compte de l'avis de tous, a souhaité consulter un large public.



Pour aller plus loin : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/le-comite-de-l-eau-et-de-la-biodiversite>

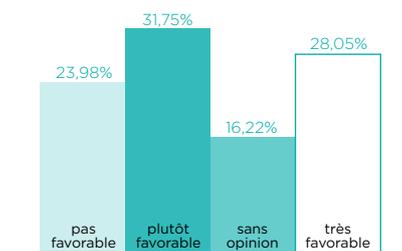
C'est ainsi que **plus de 5 700 martiniquais ont participé à cette grande consultation publique** nationale sur la gestion de l'eau et la protection des milieux aquatiques. Chaque avis a été analysé et sera intégré au futur plan de gestion des eaux.

## QUEL EST VOTRE NIVEAU DE CONFIANCE DANS LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET ?



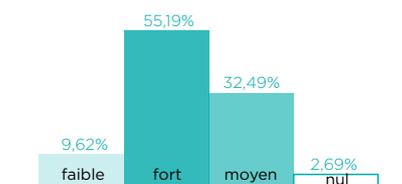
À travers ces résultats, les répondants ont exprimé leur confiance modérée dans la qualité de l'eau du robinet et plutôt bonne dans du service de l'eau, hors période de crise.

## ÊTES-VOUS FAVORABLES À LA MISE EN PLACE D'UN ORGANISME UNIQUE QUI GÉRERAIT LE PRODUCTION D'EAU POTABLE ?



Par ailleurs, la question relative à la mise en place d'un organisme unique pour la gestion de l'eau reste une priorité importante pour les martiniquais.

## PENSEZ-VOUS QUE L'IMPACT DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL SUR LES MILIEUX AQUATIQUES EST...?



D'autre part, les résultats montrent une prise de conscience générale de l'impact de l'assainissement individuel sur les milieux aquatiques. Ainsi, diminuer les pollutions domestiques et urbaines par une meilleure gestion de l'assainissement privatif et collectif reste une priorité majeure pour la population en 2019.

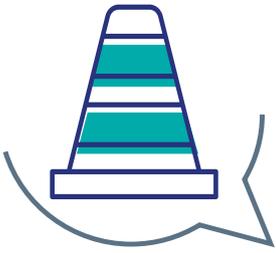
## LA CONFIANCE DANS LES EAUX DE BAINADES EST MOYENNE.

En effet, les répondants ont émis un doute sur les études relatives à la qualité des eaux de baignade.

Le volet financier et subvention apparaît également comme un axe à développer pour **réduire l'impact de la pollution des eaux usées**, qu'il soit privatif ou collectif.

Enfin, les Martiniquais considèrent qu'il faudrait **davantage de répression et de sanctions** en cas d'infraction environnementale.

Retrouvez le Rapport complet et la synthèse des résultats sur les sites Office de l'eau et Observatoire de l'Eau :  
<http://www.eaumartinique.fr/>  
<http://www.observatoire-eau-martinique.fr/>



# 2 - LES PROJETS & ACTIONS ODE

## 1

## Connaître

& PROTÉGER LES TORTUES



### CONTEXTE/ HISTORIQUE

Les tortues marines habitent les océans depuis des millions d'années. Elles représentent un des nombreux trésors de la biodiversité marine de Martinique. Cinq espèces fréquentent nos côtes dont trois régulièrement : **la tortue imbriquée, la tortue verte et la tortue luth**. Ces dernières viennent pondre chaque année sur nos plages. Victimes des activités humaines (surexploitation pour leur chair et leurs œufs, urbanisation des plages, etc.), la plupart des espèces de tortue marine sont actuellement menacées à l'échelle mondiale.

Des mesures de protection fortes ont été prises afin d'éviter qu'elles ne disparaissent complètement. Ainsi, toutes les espèces de tortues marines des Antilles françaises ainsi que leurs habitats sont intégralement protégés par un arrêté national.

### PROBLÉMATIQUE

Afin de mieux protéger les tortues marines de Martinique, il est nécessaire de mieux les connaître et d'identifier les menaces qui pèsent sur elles. C'est à cette fin que le CNRS mène une étude sur leur population depuis 2015, en partenariat avec l'ODE.

### MOYENS & FINANCEMENT ODE

L'ODE a octroyé depuis 2015 un montant 128 000 euros au financement de l'étude ainsi qu'un appui technique et une participation aux interventions terrain.

### RÉSULTATS ATTENDUS

Cette étude comprend 4 volets avec les objectifs suivants :

**Volet 1 :** acquérir des connaissances sur les espèces (déplacement, nourriture, effectifs, etc.), sur la flore et la faune de leurs habitats et sur le développement

d'une espèce exotique invasive d'herbier : l'*Halophila stipulacea*.

**Volet 2 :** qualifier la pression de l'espèce invasive d'herbier (*Halophila stipulacea*) et comprendre l'impact de cette espèce sur les tortues en Martinique.

**Volet 3 et 4 :** Définir l'état de santé et la contamination chimique des habitats des tortues.

Le rapport sur les volets 1 et 2 est déjà disponible sur le site internet de l'observatoire de l'eau : Ecologie trophique des tortues marines dans les Antilles françaises et dispersion à l'échelle Atlantique (<http://www.observatoire-eau-martinique.fr/documents/>).

Le rapport final du volet 3 est attendu pour fin 2020.

# 2

## TRAITEMENT ÉCOLOGIQUE DES *Vinasses* DE DISTILLERIE



### **TerreRHUM : Traitement Et Réutilisation Raisonnée des Efluentes de RHUMerie**

#### **CONTEXTE/ HISTORIQUE**

Les vinasses issues du procédé de distillation du rhum représentent une source de pollution non négligeable pour les milieux aquatiques. Soucieuse d'avoir une démarche progressiste et exemplaire la distillerie de Fonds Préville - Rhum JM souhaite porter un projet de démonstration de grande envergure en mettant en place un nouveau système de traitement écologique et robuste. Les chercheurs de l'IRSTEA seront chargés de l'expertise scientifique, AgroKeys de disséminer les résultats auprès de la communauté des distilleries des Antilles. la distillerie de Fonds Préville - Rhum JM sera bien porteur du projet mais aussi responsable de l'exploitation de l'unité de traitement.

#### **PROBLÉMATIQUE**

Il s'agit non seulement de mettre en œuvre un traitement performant et soutenable basé sur le procédé des filtres plantés de végétaux (oiseaux du paradis), mais aussi de ré-utiliser les eaux traitées pour l'irrigation de bananeraies et ainsi minimiser l'impact sur les milieux aquatiques. En fonctionnant sur le principe de l'économie circulaire on supprime à la fois une pollution vers le milieu aquatique et un prélèvement d'eau

#### **MOYENS & FINANCEMENT ODE**

L'ODE aura à sa charge la coordination du projet ainsi que le suivi des performances de l'unité de traitement via des prélèvements et des analyses d'eau sur toute la filière.

Durée prévisionnelle du projet : 3 ans, de 2019 à 2021.

La partie « suivi performance » représente un coût de 375 000€ (dont 50 % de subvention de l'Agence Française de la Biodiversité).

#### **RÉSULTATS ATTENDUS**

L'objectif est d'utiliser ce projet comme outil de démonstration pour faire progresser l'ensemble de la profession.



# 3

## LA *Gestion des mares* AUX ANSES D'ARLET



#### **CONTEXTE/ HISTORIQUE**

Les Anses d'Arlet ont sollicité l'ODE pour un accompagnement dans le cadre de sa mission d'assistance technique aux territoires, pour la mise en valeur de ses mares, situées autour d'un sentier de randonnée.

#### **PROBLÉMATIQUE**

Dans un 1er temps il s'agit de valoriser, par des aménagements adéquats, le patrimoine aquatique de la commune, tout en préservant les zones humides souvent oubliées, voire asséchées. Dans un 2nd temps, il s'agit de mettre en œuvre une gestion durable de ces mares.

#### **MOYENS & FINANCEMENT ODE**

Démarrage du projet : 01 février 2019.

Estimation projet : 196 100€

Un stagiaire de niveau universitaire a été mis à disposition par l'ODE pendant 6 mois.

#### **RÉSULTATS ATTENDUS**

L'ODE s'engage à produire un état des lieux ainsi qu'une étude de faisabilité sur l'aménagement, l'entretien et la gestion des mares et du sentier de randonnée attenants.

# 4

## Les « Zec » :

ZONES D'EXPANSION DE CRUE



### CONTEXTE/ HISTORIQUE

Les zones d'expansion de crue (ZEC) sont des aménagements qui permettent de réduire l'impact des inondations sur les zones à enjeux. Elles sont réservées pour le stockage temporaire des volumes d'eau en surplus lors des événements pluvieux.

La commune de Rivière-Pilote élabore son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Dans ce cadre, elle valorise l'étude sur le potentiel d'accueil des ZEC en Martinique réalisée par l'ODE en 2017. 5 bassins versants à enjeux ont été étudiés, 1593 ZEC ont été recensées sous les typologies « agricole et naturel », « plan d'eau » et « terrain de sport ».

### PROBLÉMATIQUE

L'espace de liberté des rivières est constamment réduit tandis que les changements climatiques participent à l'intensification des phénomènes climatiques exceptionnels. Les crues résultantes ont un impact sur les aménagements aux abords des cours d'eau. Comment prévenir les crues sans altérer l'écoulement

natuel de nos cours d'eau ?

La commune de Rivière-Pilote, s'est inspirée de cette méthode pour proposer des alternatives viables au ralentissement dynamique des crues en amont des zones à enjeux matériels ou humains sur son territoire. Il s'est agi pour l'ODE d'accompagner techniquement la commune dans sa recherche de solutions adaptées.

### MOYENS & FINANCEMENT ODE

Durée du projet : 01 février au 31 août 2017.

Un stagiaire de niveau universitaire a été embauché par l'ODE pendant 6 mois.

Participation financière : 3 276€ (indemnisation stagiaire).

### RÉSULTATS ATTENDUS

L'objectif est de favoriser des solutions de prévention qui sont moins impactantes, plutôt que des solutions faisant appel au génie civil classique, qui sont dommageables à long terme pour la rivière.

# 5

## l'Observatoire

DES COÛTS

### CONTEXTE/ HISTORIQUE

En Martinique le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) prévoit la mise en place d'un observatoire des coûts de travaux sur l'eau en Martinique. L'observatoire des coûts a pour but de présenter leurs coûts de référence.

### PROBLÉMATIQUE

Les coûts de référence correspondent à un coût observé sur un ensemble de projets similaires et à un équipement courant répondant aux normes réglementaires en vigueur. Tout dépassement de ce coût doit attirer l'attention mais ne permet pas de qualifier la cherté d'un projet. En effet, des explications sont à trouver parfois dans des contraintes techniques locales particulières.

### MOYENS & FINANCEMENT ODE

Pour cette action un VSC a été embauché par l'ODE depuis le 1er avril 2019 pour une durée de 1 an. Estimation projet : 60 000,00€ (20% ODE et 80% AFB).

### RÉSULTATS ATTENDUS

Cette action vise à optimiser la dépense publique pour le renouvellement et le développement des infrastructures d'eau et des travaux d'entretien, d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques.

Les travaux de l'Observatoire des coûts seront consultables dès fin 2019 sur le site [www.observatoire-eau-martinique.fr](http://www.observatoire-eau-martinique.fr)



# » 3 - LE GRAND DOSSIER

## L'Assainissement Non Collectif en Martinique :

QUELLE SITUATION ?  
QUELLES ACTIONS ?

### I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les assises Antilles-Guyane de l'**Assainissement Non Collectif (ANC)** ont été organisées en Martinique les 27 et 28 juin 2018 avec le soutien actif des offices de l'eau et des collectivités des trois départements d'outremer et de la Caraïbe, ainsi que de partenaires privés. Cet événement, qui a connu un succès important avec environ 300 participants sur deux jours, a été l'occasion de rappeler l'importance de cette problématique, insuffisamment prise en compte jusqu'alors, à la fois par les décideurs publics, mais également par nos populations.

#### I.1 Etat des lieux - chiffres clés de la Martinique

L'ANC concerne les foyers qui ne sont pas desservis par un réseau public de collecte des eaux usées (tout-à- l'égout) et doivent assurer eux même l'épuration de leurs eaux usées. Le **SPANC (service public d'assainissement non collectif)** de la collectivité assure un rôle de **contrôle et de conseil**. Les foyers desservis par un réseau ont, quant à eux, l'obligation de se raccorder et payent le service public de collecte et d'épuration des eaux usées à la collectivité.

Aujourd'hui en Martinique, l'ANC concerne environ 60% des foyers (106 000 foyers) au travers de 75 000 installations individuelles recensées et 215 mini stations d'épuration environ. L'extension des réseaux doit encore se faire dans les secteurs agglomérés, mais l'ANC devrait encore concerner dans le futur au moins 50% des foyers.

Le diagnostic initial des installations d'ANC réalisé par les SPANC est sans appel : **plus de 90% des installations ne sont pas conformes**. Pour autant, ces installations ne sont pas forcément toutes nuisibles pour la santé ou l'environnement. Les dispositifs d'assainissement incomplets représentent les cas de non-conformité majoritaires. Néanmoins, un nombre important de rejets directs d'eaux usées

dans le réseau pluvial ou hydrographique est constaté.

#### I.2 Impact sur les milieux aquatiques

L'impact de l'ANC dépend de la nature et de la localisation du milieu récepteur, mais également des usages de l'eau pratiqués dans ces zones. On parle ainsi de zone à enjeu. Les zones à enjeux sanitaires concernent les périmètres influençant la qualité des eaux de captage pour l'eau potable, et des eaux de baignade à préserver de toute contamination bactérienne.

Les zones à enjeu environnemental doivent encore être précisées. Les services de l'Etat, y travaillent actuellement, les résultats de cette étude étant attendus pour les prochaines semaines. L'impact de l'assainissement sur les milieux aquatiques se concrétise essentiellement par **une asphyxie des milieux** (cours d'eau, herbiers, récifs coralliens, ...) liée à un apport excessif de nutriments et de matières en suspensions. Les rejets d'assainissement en mer favorisent le développement d'algues qui étouffent les récifs coralliens. L'état des lieux du bassin hydrographique montre que **l'ANC est une des principales pressions polluantes sur les masses d'eau en Martinique**.

« Ce sont donc dans les zones à enjeux que l'effort de réhabilitation des installations d'ANC dysfonctionnant doit se focaliser prioritairement. »

### I.3 Analyse de la situation – facteurs explicatifs



« le développement des réseaux d'assainissement collectif n'a pas pu être réalisé à la hauteur et au rythme des besoins. »



De nombreux facteurs permettent d'expliquer la situation en Martinique.

En premier lieu, il convient de considérer la typologie du développement du territoire. La Martinique possède de nombreux quartiers à urbanisation spontanée, tant en zone agglomérée que rurale. Ainsi, le développement des réseaux d'assainissement collectif n'a pas pu être réalisé à la hauteur et au rythme des besoins. D'autre part, depuis le début des années 2000, l'effort important fait sur l'assainissement collectif et a eu pour effet de masquer les enjeux pourtant prégnants du chantier de l'ANC. Les SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) n'ont été installés qu'à partir de 2006 avec pour le moment peu de moyens (humains et techniques). Ces faibles moyens ne leur permettent pas de mener un labourage du territoire à la hauteur des enjeux, la tâche est donc immense !

A ce jour, les diagnostics initiaux ne sont toujours pas achevés. Par ailleurs, le pouvoir

de police en matière de salubrité publique relevant des maires, élus de proximité, les actions coercitives sont rendues difficiles d'un point de vue social et politique.

**La question financière est au cœur des problématiques de l'ANC.** En effet, les coûts de réhabilitation des dispositifs sont souvent rédhibitoires pour de nombreux foyers Martiniquais, se trouvant en situation de précarité, en l'absence d'une aide publique significative.

Pour terminer, les contraintes techniques sont très nombreuses. On peut citer : la taille des parcelles (pour certaines très petites) , l'habitat diffus qui connaît un fort éparpillement et ne facilite pas les opérations groupées, la nature des sols, la topographie (le relief accidenté de certains secteurs nécessite des travaux spécifiques), le climat tropical (nécessite des matériaux résistants). Enfin, l'évolution constante de normes ANC au niveau national, rendant ces dernières de plus en plus strictes, et souvent inadaptées à nos contraintes locales, n'aide pas à résoudre cette problématique lourde.

## II- L'ANC : QUI EST HABILITÉ À AGIR ?

### II.1 Présentation des acteurs

Le champ des acteurs est vaste s'agissant de l'Assainissement Non Collectif. Le premier concerné est, bien entendu, l'usager particulier. Il est responsable de ses eaux usées et de l'entretien de son dispositif de traitement.

On distingue également :

#### DANS LE SECTEUR PUBLIC :

- **Les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) :**

Ils abritent les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Les SPANC contrôlent les dispositifs ANC existants, déterminent les non-conformités, émettent les avis sur les travaux à réaliser.

En Martinique, il y a 3 SPANC assurés par les Communautés d'Agglomération (SPANC CAP Nord, SPANC Odyssi/CACEM, SPANC Espace Sud/CAESM). Tout le territoire est donc couvert pour ce service.

- **Le Maire :** Il est responsable de la salubrité publique, du maintien de l'ordre public et détient le pouvoir de Police.

L'Office De L'Eau Martinique (ODE) : Il accompagne les SPANC par la délivrance d'actions de formation ou d'assistance technique pour une meilleure cohésion des services sur le territoire. Il accompagne également les particuliers avec la réalisation de livrets et de plaquettes d'information ou encore par des conseils financiers et techniques. L'ODE accompagne également à la

réhabilitation de l'ANC dans le cadre d'opérations groupées.

- **La DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)**

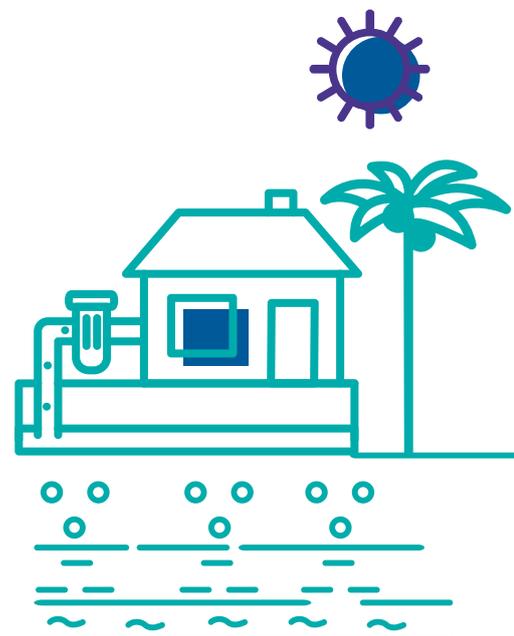
: Service de l'Etat, elle instruit les demandes d'agrément (préfectoral) et contrôle les vidangeurs agréés.

- **L'ANAH (Agence nationale de l'habitat), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la CGSS (Caisse Générale de Sécurité Sociale)**

: Ils disposent de dispositifs de financement pour la réhabilitation en faveur de publics spécifiques (personnes âgées de faibles revenus, familles mal logées, familles bénéficiaires de la CAF, etc.).

- **La CAESM (Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique)**

: Elle finance également la réhabilitation ANC, via son service social, en faveur des habitants résidents sur son territoire, selon certains critères spécifiques de revenus définis par la collectivité.



## DANS LE SECTEUR PRIVÉ :

- **L'architecte** : Il peut prendre en compte les travaux liés à l'ANC lors de l'élaboration des plans de l'habitation.
- **Le notaire** : Il contrôle lors des transactions immobilières (vente), que les diagnostics ANC obligatoires soient effectivement réalisés.
- **Les entrepreneurs/ Plombiers** : Ils réalisent les travaux et installent des dispositifs ANC.
- **Les vidangeurs agréés** : Ils réalisent les vidanges des dispositifs ANC dans le cadre de leurs contrats d'entretien.
- **Les assureurs** : Ils délivrent les assurances décennales aux entrepreneurs et couvrent les dispositifs ANC.
- **Les banques** : Elles délivrent des Prêts à Taux Zéro (PTZ) pour la réhabilitation des dispositifs d'ANC.

Il existe également deux plateformes de récupération puis de traitement des matières de vidange ouvertes à la profession de vidangeur. Une est publique au centre de l'île et une est privée au Nord Atlantique. Une troisième existe et dessert une entreprise pour son propre usage. Deux autres sont en projet dans le sud.

## II.2 Qu'est-ce qu'un SPANC ?

### II.2.A DÉFINITION ET MISSIONS DU SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local chargé de :

- **Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;**

- **Contrôler les installations d'assainissement non collectif.**

Le contrôle des dispositifs ANC est une compétence obligatoire des SPANC (Source : Article L.2224-8, III, al.1er du CGCT). Il concerne les particuliers qui ne sont pas raccordés au système d'assainissement collectif («tout-à-l'égout»).

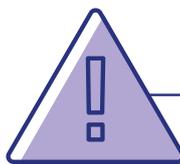
Cette compétence s'exerce selon deux cas :

#### INSTALLATIONS NEUVES OU À RÉHABILITER

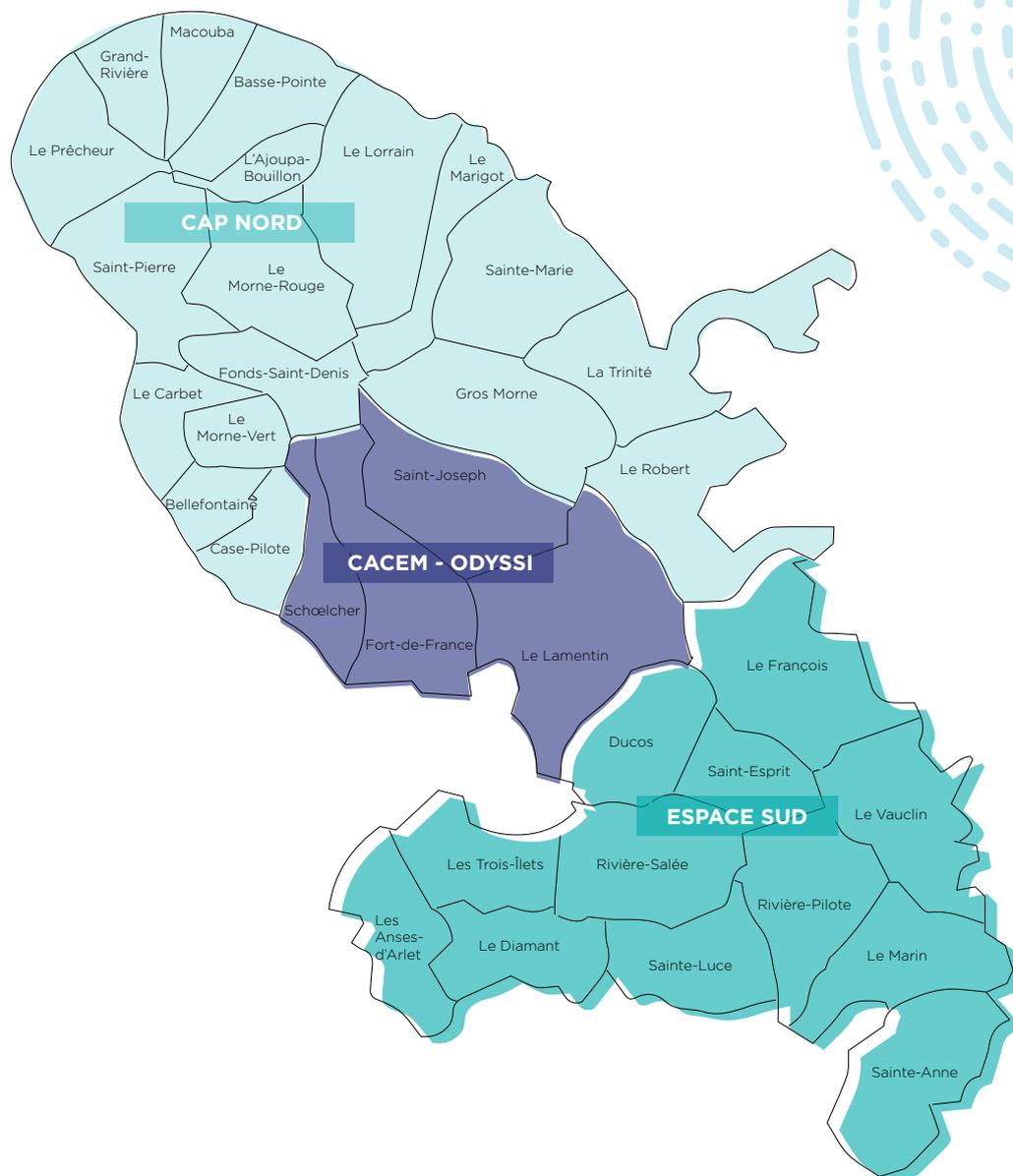
Par le biais d'un examen préalable du projet de conception, rattaché, le cas échéant, à tout dépôt de permis de construire ou d'aménager, d'autre part ; par le biais d'un contrôle de l'exécution des travaux. À l'issue du contrôle, le SPANC établit un rapport de « contrôle de conception » qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;

#### AUTRES INSTALLATIONS EXISTANTES

Dans le cas des autres installations (existantes), par le biais d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien du dispositif. À l'issue du contrôle, le SPANC établit un rapport de « contrôle diagnostic » précisant l'objet des travaux à réaliser afin d'éliminer les dangers pour la santé des personnes ainsi que tout risque avéré de pollution de l'environnement. La réalisation d'installations nouvelles, la réhabilitation d'installations existantes, leur entretien ainsi que le traitement de leurs matières de vidange sont en revanche des compétences facultatives. (Source : Article L.2224-8, III, al.3 du CGCT).



En effet, lorsque, pour des raisons techniques et économiques, un système collectif d'assainissement n'a pas pu être mis en place, chaque habitation se doit d'être équipée d'un système d'assainissement autonome (individuel, non collectif). Cette installation doit être entretenue et maintenue en bon état de fonctionnement (code de la santé publique). La réglementation (référence à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 renforcée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006) impose à la collectivité compétente d'assurer le contrôle des installations neuves et existantes, en créant un service public d'assainissement non collectif.



| SPANC / COM AGGLO                                           | SPANC ODYSSEI                                                                                                                     | SPANC CAP NORD                                                         | SPANC CAESM                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nom du responsable</b>                                   | M. Peggy ALCAN                                                                                                                    | Mme Christine MORIN                                                    | Mme Géraldine LALA                                                                                                                                                       |
| <b>Nombre d'agents</b>                                      | 5 techniciens SPANC<br>1 Responsable direction clientèle,<br>1 Responsable SPANC et de l'urbanisme,<br>1 assistante manager SPANC | 1 responsable du SPANC<br>3 techniciens SPANC<br>(1 pour les communes) | 1 responsable SPANC<br>1 directrice Générale des services<br>1 directeur Service Assainissement<br>3 contrôleurs techniciens<br>2 assistantes de direction SPAC et SPANC |
| <b>Estimation du nombre d'usagers en ANC (données 2016)</b> | 34 405                                                                                                                            | 33 023                                                                 | 36 096                                                                                                                                                                   |
| <b>Contact</b>                                              | 05 96 72 87 03<br>spanc@odyssi.fr                                                                                                 | 05 96 53 53 72<br>spanc@capnordmartinique.fr                           | 05 96 68 10 34<br>spanc@espacesud.fr                                                                                                                                     |

# L'Interview

DE CHRISTINE MORIN  
DU SPANC CAP NORD  
MARTINIQUE



## Quel accueil vous est réservé lors des contrôles ?

Pour tous les contrôles réalisés lors des ventes immobilières et des permis de construire il n'y a aucun problème. En revanche pour les contrôles qui font suite à des plaintes, tout ne se déroule pas forcément en douceur. Les situations sont souvent complexes et difficiles à résoudre. En général nous sommes accompagnés d'un agent technique de la mairie.

## Y a-t-il des documents à fournir par l'utilisateur lors d'un contrôle ?

En fonction du type de contrôle, il y a effectivement un certain nombre de documents à préparer comme le plan cadastral, l'agrément du système d'assainissement pour un contrôle sur des systèmes neufs, des preuves de travaux ou d'entretien pour des contrôles de bon fonctionnement. Sur le site internet de Cap Nord la liste des documents est précisée avec un lien pour télécharger les différents formulaires.

## Quelle est la fréquence de vos contrôles ?

Il y a des contrôles tous les jours. Nous avons un délai de 12 jours entre le dépôt du dossier, le contrôle puis la validation du rapport de contrôle.

## Quel est, selon vous, la plus grande difficulté à laquelle un technicien SPANC est confronté ?

Lors des contrôles sur de vieilles maisons, il peut être très difficile de simplement trouver l'emplacement de la fosse ou de savoir si toutes les eaux usées (eaux vannes, eaux ménagères)

de la maison sont bien raccordées sur la fosse.

L'accueil des usagers peut être aussi une des difficultés à gérer.

Pour les quartiers qui ont une micro station d'épuration commune, il peut être compliqué de trouver des informations sur le syndic, sur la personne responsable de cette micro station ou sur la société qui l'entretient.

## Avez-vous constaté une évolution de la réglementation au cours de la dernière décennie ?

En 2012 la publication d'un nouvel arrêté national a considérablement modifié la situation en obligeant un vendeur de bien immobilier (ou un propriétaire disposant d'un permis de construire) à fournir un avis favorable du SPANC. Cet arrêté a donc augmenté le taux de conformité des dispositifs d'assainissement autonomes.

## Avez-vous des gros projets à venir ?

Nous travaillons sur un nouveau logiciel métier qui permettra de relier toutes nos données de cartographie (cadastre, emplacement des fosses contrôlées, non contrôlées, etc.) avec notre base de données administrative (factures, rapport de contrôle, etc.).

## Comment voyez-vous l'avenir du SPANC ?

Nous souhaitons relancer les diagnostics de dispositifs sur les zones sensibles d'un point de vue sanitaire et environnemental. Pour le moment les contrôles sur les ventes immobilières et les mises en place de nouveaux dispositifs nous prennent une grande partie de notre temps.

## Selon vous, le territoire de Cap Nord est-il plus complexe que le sud par exemple pour la mise en œuvre de l'ANC ?

Je pense que la situation est difficile sur l'ensemble du territoire, mais il est que vrai que le territoire Nord n'est pas le plus facile à gérer.

Nous sommes souvent confrontés à des lotissements placés sur des versants de morne avec de fortes pentes. Les terrains sont parfois trop petits pour mettre en place l'épandage des eaux après le pré-traitement. De plus, la population souvent âgée n'est pas dans une situation aisée financièrement.

Il y a aussi beaucoup de parcelles en indivision ou encore des parcelles les unes sur les autres sans système d'évacuation des eaux usées traitées qui peuvent donc ruisseler sur la parcelle située en aval.

## Voyez-vous une évolution au niveau de la prise de conscience de l'importance d'avoir un système d'assainissement qui fonctionne correctement ?

Malheureusement je ne vois pas

d'évolution flagrante.

## Que vous inspire l'augmentation de publicité grand format en 4 par 3 le long des routes ces dernières années ?

Il est vrai que l'on voit de plus en plus de publicité provenant plus des revendeurs que des constructeurs de systèmes d'assainissement. Il y a cependant une grande variété dans les tarifs appliqués, dans la qualité des travaux ou dans la construction. Le propriétaire est responsable du choix du système et de sa mise en place. Le SPANC dans son rôle de conseil invite fortement les propriétaires à poser des questions aux distributeurs, à lire les guides techniques des systèmes et à demander plusieurs devis.

## Avez-vous un conseil à donner aux usagers ?

Il y a deux notions très importantes et souvent oubliées :

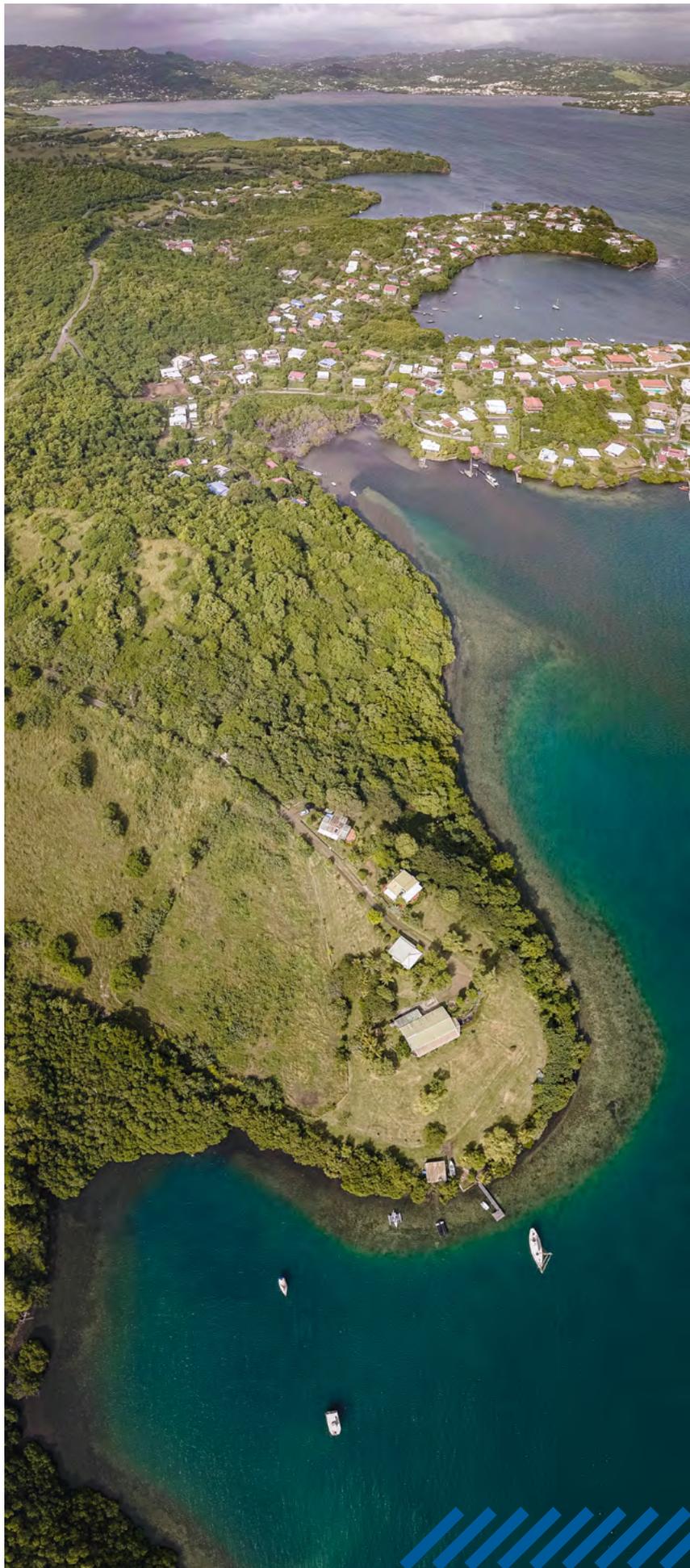
**1.** Il faut toujours demander un coupon aux camions vidangeurs lors de la vidange d'une fosse septique. Cela permet de tracer le devenir de vos déchets. De plus nous luttons actuellement contre les camions vidangeurs qui vident leurs camions non pas dans des centres de traitement adaptés mais dans les égouts ou même parfois directement dans la rivière.

**2.** Un système d'assainissement ne fonctionne pas tout seul, il doit être entretenu et certaines sociétés proposent des contrats d'entretien. Il me semble important de bien se renseigner sur son système et souscrire à un contrat d'entretien.



## III- L'ACTION DE L'ODE POUR L'ANC

### III.1 Actions au quotidien



#### III.1.A L'ACCOMPAGNEMENT DES SPANC

Dans le cadre de ses missions de formation et d'assistance technique aux Maîtres d'ouvrage, l'ODE accompagne les SPANC par l'intermédiaire du SATASPANC (Service d'Assistance Technique et Administratif aux SPANC) depuis bientôt 10 ans.

Ce groupe de travail se réunit 2 à 3 fois par an en fonction des problématiques et thématiques importantes du territoire.

#### Objectifs principaux :

- Veille réglementaire et technique
- Espace d'échange entre SPANC, administration et professionnels
- Réalisation de documents d'information et de sensibilisation
- Réalisation d'un guide technique
- Harmonisation des procédures de contrôle
- Partage des expériences de terrain
- Études ....

#### III.1.B LA FORMATION DES ACTEURS

L'ODE réalise ou a réalisé des formations techniques et réglementaires en ANC depuis 2009 à destination des :

- Agents de SPANC et des agents communaux dans le cadre d'un partenariat avec le CNFPT.
- Artisans, en partenariat avec la Chambre de métiers.
- Plombiers en reconversion dans le cadre d'un projet avec le Pôle Emploi.
- Élus, dans le cadre des Universités des maires.
- Vidangeurs agréés.

#### III.1.C LA PRIME AUX SPANC DE L'ODE

L'Office De l'Eau peut accorder chaque année aux communes ou à leurs groupements une prime au titre de leurs compétences en matière de contrôle des installations ANC (conformément aux dispositions de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement). Le calcul de la prime est basé sur 4 critères :

- Le diagnostic de l'existant (15€ par contrôle),
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement (ce contrôle n'est pas encore effectif en Martinique),
- Le contrôle de conception et d'implantation (9€ par contrôle),
- Le contrôle de réalisation des travaux (21€ par contrôle).

À titre d'exemple, la prime ODE attribuée en 2018 aux trois SPANC est équivalente à un montant de 25 650€.

## III.2 Actions à venir

### III.2.A LE FINANCEMENT DE L'ANC EN MARTINIQUE - PRÉSENTATION DU PROJET DFAP (DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'ANC POUR LES PARTICULIERS)

#### Projet DFAP- Dispositif de Financement de l'ANC pour les Particuliers

Ce dispositif multi-partenarial vise à l'accompagnement financier des particuliers pour la réhabilitation de l'ANC et le raccordement au réseau, intervenant en complémentarité des autres dispositifs financiers existants. Il sera évolutif en fonction du contexte (contrôle du Service Public d'ANC, zone à enjeu environnemental, etc.).

#### Les objectifs poursuivis :

- Accompagner financièrement la réhabilitation des installations ANC des particuliers ;
- Favoriser le raccordement au réseau lorsqu'il existe par une incitation financière ;
- Apporter une réponse adaptée à la situation sociale des publics visés, en collaboration avec les services sociaux (CTM, CAF, CGSS, EPCI) ;
- Fédérer les différents acteurs, créer l'émulation, la prise de conscience ;
- S'appuyer sur l'expertise des SPANC, accompagner techniquement et financièrement leur action, les valoriser.

Au final, pour de l'Office De l'Eau il s'agira de :

1. Réduire la pression sur les milieux aquatiques.
2. Sensibiliser la population, faire évoluer les comportements.

Retrouvez sur les sites de l'Office De l'Eau et de l'Observatoire De l'Eau Martinique :

- Des informations générales sur l'ANC :

Qu'est-ce que l'ANC ? Qu'est-ce qu'une fosse toutes eaux ? Schéma de principe d'un dispositif ; Dans quel cas devez-vous mettre en place un assainissement non collectif ? Cas pratique ; Le top 5 des erreurs ; Les chiffres de l'ANC en Martinique, etc.

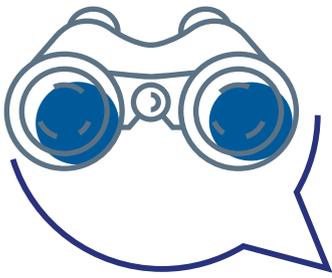
- L'« Etude de suivi in situ des installations ANC de 2011 à 2016 » réalisée par l'IRSTEA et publiée en 2017.

- Les Livrets « L'assainissement non collectif 2.0 » et « Quelles aides pour mes travaux d'assainissement Non Collectif (ANC) ».

<http://www.eaumartinique.fr/>

<http://www.observatoire-eau-martinique.fr/>





# 4-POINT DE VUE

## L'Interview

DE HUGUES COCO,  
MARIN-PÊCHEUR  
DES ANSES-D'ARLET

**Vous qui êtes marin-pêcheur aux Anses d'Arlets, usager de la mer, quel constat faites vous par rapport aux eaux usées ? en sachant que « tout' la riviè ka dessann an lanmè, tout'dlo ka dessann an lanmè » ?**

Globalement, on constate un manque d'organisation sur la gestion des eaux usées domestiques aux Anses d'Arlet, certainement due aux STEP qui ne sont pas aux normes. Beaucoup d'habitants ne sont pas raccordés et toutes ces eaux usées vont à la mer. Cela est néfaste à notre environnement.

On constate bien depuis la mer, notamment pendant la période du tour des yoles, que les eaux usées vont directement à la mer. C'est d'ailleurs frappant ! Nous sommes un peu dégoutés puisque notre pratique, qui a également une visée commerciale (NUC= Navire à Utilisation Commerciale) prend énormément en compte la qualité des fonds marins. Nous sommes certes en avance par rapport aux deux îles voisines, La Dominique et Sainte-Lucie, mais lorsque l'on voit tous ces déversements, il est évident qu'il reste beaucoup d'efforts à faire.

À Fort-de-France, on voit des ruissellements (vert de gris/limon), des tuyaux qui sortent de terre vers la mer et on prend des odeurs nauséabondes. Aussi, sur la côte, on constate très nettement un changement de couleur des eaux ou encore la détérioration des coraux, ...

On se pose même parfois des questions



sur la dangerosité, non seulement pour les fonds marins, mais également pour nous marin-pêcheurs, d'un point de vue sanitaire. En effet les pêcheurs doivent entrer dans l'eau pour accéder à leur embarcation.

Côté tourisme c'est plutôt désastreux. Même si la qualité des eaux de baignade éditée par l'ARS montre des résultats satisfaisants, ce n'est pas forcément ce que voit le touriste pendant ses activités nautiques, ce qui peut nuire à notre activité (NUC).

Avec la pratique du snorkeling (exploration des fonds marins avec masque et tuba) qui s'est beaucoup développée, ce n'est pas tolérable de voir les plastiques, les couches, les protections hygiéniques, etc. dans les fonds marins. La commune des Anses d'Arlet est réputée pour la visibilité des tortues, donc c'est fort dommage.

**Avez-vous tout de même noté un changement positif au cours de ces années ?**

Oui, en effet on peut noter qu'il y a dix ans de cela on voyait plus de rejets en mer. Certaines communes historiquement « pauvres » ont été prises en charge, on observe plus d'habitants raccordés aux STEP, mais aussi une prise de conscience au niveau des collègues. Je profite d'ailleurs pour féliciter l'action des élus.

**En tant que marin-pêcheur quelles seraient vos contributions à l'amélioration de la situation ?**

Il faudrait organiser plus de réunions d'information et de campagnes de sensibilisation car il n'y en a pas suffisamment. Je constate que la profession s'intéresse et s'informe peu. Ces actions contribueraient à l'amélioration de la situation.

De même, nous pourrions inviter les décideurs à venir constater l'état des fonds marins lors d'une sortie en mer par exemple, afin d'attirer leur attention sur cette problématique qui est bien réelle, et ainsi avoir une meilleure prise de conscience.

On ne peut pas faire de la publicité en tant qu'île touristique et laisser les fonds marins dans cet état. Il y a un enjeu économique à prendre en compte, pour améliorer la destination « Martinique ». Il faut que les maires prennent leurs responsabilités.

**Y a-t-il un impact pour l'activité de pêche ?**

La mer est notre lieux d'activité, et c'est notre gagne-pain.

En effet, avec la détérioration des herbiers (associée à la problématique chlrodécone), cela nous oblige à nous éloigner de nos zones habituelles. Nous devons trouver une autre organisation, avec d'autres contraintes (investissement supplémentaire).

### Que pensez-vous de l'outil Parc Marin ? Peut-il permettre de porter des messages sur la préservation du milieu marin ?

C'est un très bon outil dont nous devons nous emparer. Il doit permettre à la fois de protéger le milieu marin, informer et sensibiliser, mais aussi améliorer les conditions d'exercice de notre activité. Il pourrait nous aider à résoudre ces problématiques de rejets en mer. Tous les acteurs du milieu marin doivent être solidaires.

Il doit y avoir une participation active, objective et intelligente permettant la conciliation. Construire ensemble, sans être forcé dans la contestation et la négation. L'action sera plus efficace en faisant partie du groupe qu'en étant à l'extérieur. Les propositions pourront être plus facilement entendues et être défendues sans mettre à mal la profession. Il faut s'emparer de l'outil pour mieux agir.

### Quel outil(s) manque(nt)- il(s) à votre avis ?

Selon moi, les outils manquants sur les ports de pêche sont :

- Des petits centres de carénage pour une gestion écologique lors de l'entretien des bateaux. Cela éviterait les ponçages sauvages et réduirait ainsi les impacts sur le milieu (exemple de la récupération de l'antifouling, peinture libérant des toxines biocides qui limitent le développement des algues, moules et coquillages sur la partie immergée du bateau).

- Un centre de traitement des déchets (casiers, filets, contenants plastiques, bateaux usagés, etc.) qui était pourtant déjà prévu à l'époque où M. Claude LISE était président du Conseil Général, mais qui n'a malheureusement pas pu voir le jour. Et pourquoi pas une police des ports qui permettrait des créations d'emploi, à l'instar de la police de l'environnement des communautés d'agglomération.

- Dans ces centres de déchets, davantage de bornes de récupération des huiles de moteur et une meilleure gestion de leur collecte. Les bateaux abandonnés retiennent les eaux de pluie qui entraînent à leur tour les huiles et l'essence usagée jusqu'à la mer. Enfin, des actions de sensibilisation qui

inciteraient les marins pêcheurs aux pratiques éco-responsables.

C'est dans ce sens que la Martinique pourra s'inscrire dans l'excellence et être un fleuron du tourisme dans la Caraïbe !

*NB : Monsieur Hugues COCO préside la COPEM (Collectif Pêche Martinik) dont la devise est « Modernisons nous pour une pêche durable et responsable ».*





# 5-AILLEURS

L'ACTION DE L'ODE DANS LA CARAÏBE

## Contexte

Une délégation de l'ODE (Directrice Générale et Chef de projet politiques de bassin), a accompagné l'OIEAU (Office International de l'Eau), courant février 2019, pour une mission de coopération à Cuba, dans le cadre de leur partenariat avec le ministère de l'Eau Cubain. L'équipe de l'ODE en sa qualité d'acteur Français de l'eau, évoluant en Caraïbes, a ainsi pu

développer de fructueux échanges techniques avec l'Institut National des Ressources Hydrauliques (INRH) Cubain.

**Ce partenariat OIEAU/ODE vise notamment à resserrer les liens entre les acteurs de l'eau de la Caraïbe, et à partager l'ingénierie en gestion de l'eau au niveau des bassins insulaires tropicaux.** Cuba, est donc une première halte.



## Retour sur la mission

Parmi les thèmes abordés durant cette mission technique, on peut citer : la gouvernance de l'eau, le partage de l'information sur l'eau, l'adaptation des outils de mesures européens au contexte tropical, l'assainissement par les plantes (*Projet ATTENTIVE développé en Martinique*), la protection des captages, ou encore la surveillance des réseaux.

Les Cubains ont exposé leur expertise technique sur l'utilisation d'un modèle de gestion de l'eau à l'échelle de l'île avec l'intégration d'indicateurs variés. Ils ont également partagé leur savoir-faire en matière de sensibilisation avec un programme spécifique et original destiné aux scolaires. La délégation de l'ODE a par ailleurs assisté à une réunion du Comité de bassin de Almendares, instance de gouvernance locale.

Enfin, de nombreuses visites de terrain autour de la Havane ont été organisées : celle de l'usine de fabrication des canalisations pour l'eau potable et l'assainissement par le biais de tuyaux PEHD, (la seule usine de ce type en caraïbe), est à relever particulièrement. Cette visite laisse entrevoir la possibilité d'échanges futurs de savoir-faire entre Cuba et la Martinique .

D'autres discussions sont envisagées dans l'avenir, à l'aune notamment de la nécessaire réponse aux enjeux du changement climatique.



# 6-L'ODE FINANCE

Dans le cadre de ses **Programmes Pluriannuels d'Intervention (PPI)**, et aussi sur proposition du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB), l'ODE programme et finance des actions et des travaux.

L'Office De l'Eau est actuellement dans l'exécution de son 3ème PPI. Ci-dessous les montants des subventions attribuées pour la période allant d'octobre 2018 à avril 2019 :

## Montant total projets par type de bénéficiaire

**Public** : 8 748 212,56€

**Entreprises** : 176 393,35€

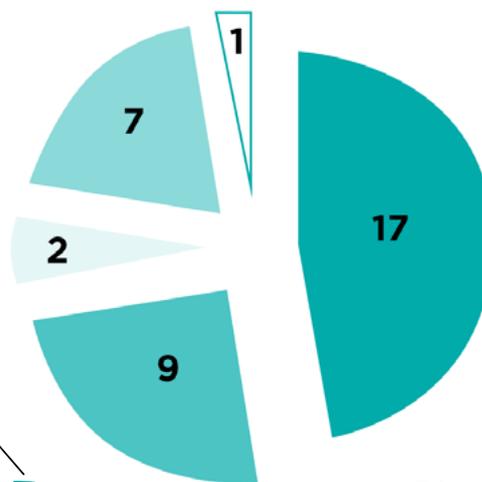
**Agricoles** : 117 406,95€

**Associations** : 665 223,64€

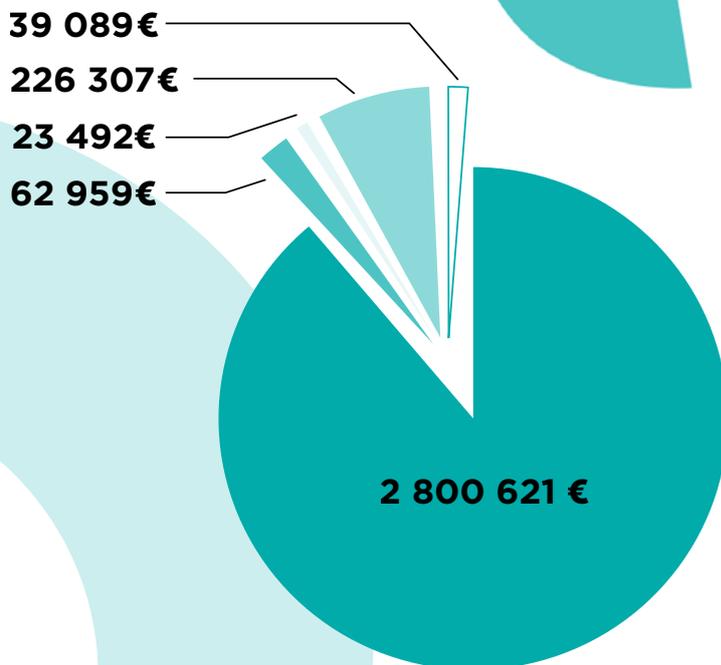
**Particuliers** : 48 861,00€

**Total montant projet :**  
9 756 097,50€

Public Associations Particuliers  
Entreprises Agricole



Répartition des dossiers par type de bénéficiaire (36 dossiers de subvention)



Répartition des montant alloués par type de bénéficiaire (3 152 458,00€ d'aides votées)

On peut citer le déploiement d'un dispositif exceptionnel d'aide par le biais d'une **convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Martinique (CAM)** en 2018. Il s'agit d'accompagner les irriguants dans une démarche d'acquisition d'équipements de comptage des volumes d'eau prélevés. L'aide financière accordée est à hauteur de 75% du montant des dépenses. L'ODE finance également 100% des frais d'un Equivalent Temps Plein recruté par la CAM et déployé pendant 1 an sur cette mission.

Les données recueillies suite à l'installation des compteurs permettront de suivre l'état quantitatif de la ressource.

## L'EXEMPLE D'UN PROJET FINANCÉ PAR L'ODE EN 2016 :

### Projet : Pompage et réutilisation des eaux d'un lac artificiel

Objectif : Diminuer le prélèvement d'eau dans la rivière Longvillers

**Bénéficiaire :** L'entreprise BATIMAT BÉTON

Le projet réalisé en 2017 a consisté à la mise en place d'un dispositif de pompage des eaux stockées dans le lac artificiel situé sur le site de BATIMAT BÉTON dans la commune du Lamentin.

BATIMAT BÉTON est une SAS créée en 2006 qui fabrique du béton prêt à l'emploi, classée ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement), soumise à autorisation préfectorale.

Les activités d'extraction de l'ancienne zone d'exploitation de carrière, ont engendré la formation de cavités dans le sol du site dont l'une a été remplie au fil du temps par l'eau de pluie. Il s'est donc créé un lac artificiel s'étalant sur

près de 11 000m<sup>2</sup> et d'une profondeur d'environ 30m en moyenne. BATIMAT BÉTON souhaite utiliser l'eau de ce lac pour diminuer ses prélèvements en rivière.

En effet, l'activité de BATIMAT BÉTON nécessite la consommation de quantités importantes d'eau pour :

- L'aspersion des pistes afin de maîtriser l'émission de poussières dans l'air,
- La lutte contre l'incendie,
- L'activité de béton prêt à l'emploi.

Par conséquent, l'intérêt de cette opération de pompage dans le lac artificiel réside principalement dans la diminution, voire la suppression des prélèvements dans la rivière LONGVILLIERS (20 053 m<sup>3</sup> consommés en 2015). En effet, la capacité du lac estimée à 300 000 m<sup>3</sup> permettra de satisfaire l'ensemble des besoins en eau du site pour l'aspersion des poussières, la fabrication de béton et la défense incendie.

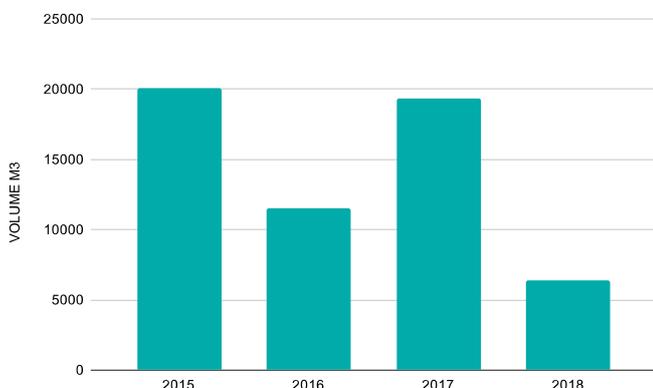
### FINANCEMENT

- Montant du projet : 63 672,00€
- Montant de l'aide sollicitée à l'ODE : 12 734,40€

### AXE D'AIDE DU PPI 3

- Satisfaire les usages de la ressource en eau tout en préservant les milieux aquatiques.
- Ligne 3.c - Économiser l'eau et maîtriser les prélèvements (hors réseaux AEP). Présentation d'un projet ayant fait l'objet d'un financement ODE.

### Évolution des prélèvements de BATIMAT BÉTON avant et après les travaux financés



*On constate que l'aide financière Office De l'Eau a permis de diminuer sur les prélèvements en rivière, et donc de réduire l'impact sur le milieu.*





# 7-FICHE MÉTIER

## L'Interview

DE STÉPHANE LOUIS-JOSEPH,  
INSTRUCTEUR REDEVANCES  
DU SERVICE INTERVENTIONS  
FINANCIÈRES



### Peut-on expliquer brièvement le principe des redevances ?

C'est l'application même du principe pollueur/payeur. Tout le monde a un impact sur la ressource en eau, les particuliers utilisent de l'eau potable et rejettent des eaux usées, les agriculteurs prélèvent de l'eau, etc. Chacun est mis à contribution en fonction de son activité et de son impact sur l'environnement.

### Quel est le parcours pour arriver au métier de contrôleur des redevances ?

Il n'y a pas de parcours dédié. Personnellement j'ai un niveau BAC +2 spécialisé dans l'environnement et l'industrie.

Après l'obtention de mon diplôme, ma toute première mission s'est portée sur la conformité de nos installations classées vis-à-vis de nos arrêtés préfectoraux, au sein d'une société leader dans le traitement des déchets. J'ai entre autres étudié tous les impacts possibles que peut avoir un industriel sur les différents milieux (air / eau / déchets). J'ai intégré l'ODE en 2006 au poste d'instructeur des redevances avec une mission d'intégration en agence de l'eau pour une formation avec mes homologues nationaux.

### Vous considérez vous comme un expert ?

En toute modestie, je pense être quand même bien rodé après plus de 10 ans passés sur les redevances. Toutefois, la réglementation évolue régulièrement et il est primordial de se tenir au courant des changements, car les redevables comptent sur nous pour les informer.

### Pouvez-vous nous décrire votre quotidien ?

Je traite des formulaires complétés par les redevables ; une analyse technique permet de comprendre par exemple les différents usages de l'eau, le lien entre les prises d'eau et les compteurs. Les flux de pollutions générés doivent également être cohérents. Une fois les données traitées, déterminants l'assiette de la redevance, le titre de recette est envoyé au redevable.

Le métier de contrôleur implique aussi une phase de contrôle sur le terrain qui représente environ 30 % de mon temps de travail.

### Pourquoi selon vous, cette fonction est peu connue du grand public ?

Premièrement il n'y a pas de cursus dédié. Mais la principale raison est

je pense, le fait que le contrôleur redevance travaille essentiellement avec les interlocuteurs du milieu et moins avec d'autres instances. Ce n'est pas la partie la plus promue non plus dans les actions de communication ou de sensibilisation comme peuvent l'être les subventions par exemple.

### Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

Il y en a peu. Parfois lors des contrôles, il est difficile d'accéder aux compteurs d'eau ou aux prises d'eau sur certaines exploitations agricoles. C'est à la fois difficile et à la fois un plaisir de remonter les rivières pour y accéder.

### Est-ce une fonction d'intérêt général ?

Les redevances sont une contribution de chacun pour la préservation de la ressource en eau. Je tiens à souligner qu'on observe un changement de mentalité ces dernières années. La ressource en eau n'est plus perçue comme libre de droit et illimitée comme par le passé. Les usagers commencent à comprendre que c'est une ressource fragile et limitée. Dans l'agriculture par exemple, on voit de plus en plus d'irrigation avec la technique du

goutte-à-goutte qui est bien plus économe que les anciennes pratiques d'aspersion.

### **Comment pensez-vous que le métier évoluera lors de la prochaine décennie ?**

Le métier évolue principalement du fait des modifications dans la réglementation française ou européenne. Pour illustration, la redevance appliquée sur les obstacles en rivière (barrages hydroélectriques, par exemple) vient d'être supprimée des textes. (NB : cette redevance n'était pas appliquée ici car aucun obstacle n'avait une hauteur assez grande pour rentrer dans les critères de la redevance).

### **Et si c'était à refaire ?**

Oui, sans hésiter une seule seconde. L'avantage en Martinique en travaillant seul sur la thématique c'est que je dois m'occuper de tous les secteurs d'activité, ce qui est très enrichissant.

### **Un conseil à donner aux jeunes intéressés par ce type d'activité ?**

Je vous conseille de postuler en métropole ou dans les autres DOM. Il n'y a qu'un seul poste à l'ODE et je suis malheureusement pour vous toujours en fonction...





# Agenda

## LES RDV DE L'EAU

### Nous y étions !



**9/17**  
NOVEMBRE

#### FÊTE DE LA SCIENCE

**Thématique :** « Raconter la science, imaginer l'avenir ».

Organisée par le Carbet des Sciences, la Fête de la Science se déroulera sur tout le territoire martiniquais, avec des porteurs de projets qui se regrouperont pour constituer des « hameaux des sciences ».

Retrouvez le programme sur le site [www.carbet-sciences.net](http://www.carbet-sciences.net) ou [info.carbet.sciences@gmail.com](mailto:info.carbet.sciences@gmail.com)



**18/24**  
NOVEMBRE

#### SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

**Objectifs :** diminuer nos déchets et adopter de nouveaux éco gestes.

Au programme, une opération de ramassage de déchets en mer organisée par le Parc Naturel Marin de Martinique.

**Pour aller plus loin :** [parcmarin.martinique@afbiodiversite.fr](mailto:parcmarin.martinique@afbiodiversite.fr)

### Nous y serons !

#### ATELIER SUR L'EAU À DESTINATION DES ÉLUS DE LA MARTINIQUE

**Date :** 29 novembre 2019

**Objectifs :** Recueillir les orientations et souhaits des élus dans le cadre de la révision de l'actuel SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Atelier sous l'égide du Comité de l'Eau et de la Biodiversité, organisé et animé par l'Office De l'Eau. Pour aller plus loin : [www.eaumartinique.fr](http://www.eaumartinique.fr)

#### SÉMINAIRE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

**Date :** Le 03 décembre 2019

**Contenu :** Présentation aux acteurs de l'eau de « l'Étude en Sciences Humaines et Sociales sur l'eau et les milieux aquatiques en Martinique », réalisée par l'ODE

**Objectif :** mieux comprendre les relations qu'entretiennent les Martiniquais avec l'eau et les milieux aquatiques.

Lire l'étude :

<http://www.observatoire-eau-martinique.fr/documents/>

Pour plus d'informations : [contact@eaumartinique.fr](mailto:contact@eaumartinique.fr)

#### PLÉNIÈRE COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ (CEB)

**Date :** 5 décembre 2019

Le CEB est une instance de gouvernance de l'eau et de la biodiversité, composée des collectivités territoriales, des usagers et de personnes qualifiées, de l'état, de ses établissements publics concernés et des milieux socioprofessionnels désignés par l'Etat. **Point à suivre à l'ordre du jour de cette réunion :** l'adoption de l'État Des Lieux ( EDL) des milieux aquatiques pour la révision du SDAGE de Martinique.

Pour plus d'informations :

[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr) ou [deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr](mailto:deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr)

#### JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

**Date :** Du 02 février 2020

**Objet :** Sensibiliser la population martiniquaise à la préservation des zones humides (mangroves, mares, étangs, etc.). Un peu plus de 2200 zones humides ont été recensées, ce qui représente environ 3% de la surface de l'île.

Retrouvez le programme sur le site [www.eaumartinique.fr](http://www.eaumartinique.fr) ou [contact@eaumartinique.fr](mailto:contact@eaumartinique.fr)

#### JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

**Date :** Le 22 mars 2020

**Thème :** « L'eau et le changement climatique ».

**Actions :** Opérations de nettoyage du milieu marin, événements éducatifs et campagnes de sensibilisation menées avec l'appui des membres du RES'EAU sur tout le territoire.

Retrouvez le programme sur le site [www.eaumartinique.fr](http://www.eaumartinique.fr) ou [contact@eaumartinique.fr](mailto:contact@eaumartinique.fr)

#### FORUM L'ODE & VOUS!

**Date :** 1<sup>er</sup> trimestre 2020

**Thématique :** Forum spécial

« Préservation des zones humides »

Cibles : grand public et gestionnaires, propriétaires de zones humides (mares, mangroves) ou de ravines et/ou cours d'eau.

Retrouvez le programme sur le site [www.eaumartinique.fr](http://www.eaumartinique.fr) ou [contact@eaumartinique.fr](mailto:contact@eaumartinique.fr)

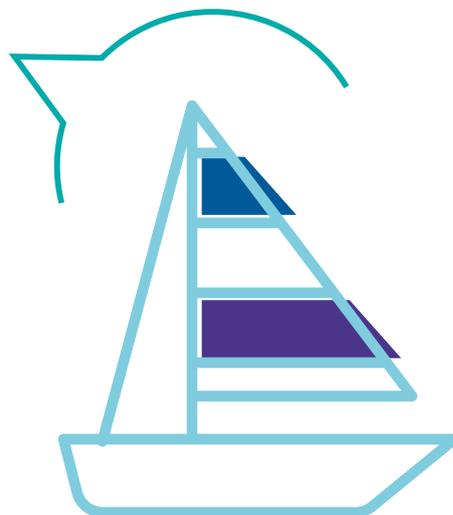
## En ce moment...

### RESTAURATION DES MANGROVES : LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL ÉVACUE LES ÉPAVES

Le Conservatoire du Littoral s'est vu affecter la gestion de 95 % des mangroves de Martinique, soit environ 1900 ha. Ces zones humides littorales présentent de forts enjeux écologiques et paysagers. Cependant, elles abritent de nombreux navires de plaisance abandonnés et d'épaves qui constituent une source de pollutions chimiques, obstruent ces zones abritées et protégées connues pour être des « trous à cyclone » dont la vocation est de servir de refuge en cas d'alerte cyclonique. **L'enlèvement de ces épaves des mangroves a, par conséquent été défini comme étant une priorité par le comité de gestion de mangroves.**

C'est ainsi que le Conservatoire procède depuis fin 2018 à l'évacuation d'épaves localisées dans la baie **du Marin, aux Trois îlets et aux Anses d'Arlet**, au moyen d'un marché qui concerne les 29 épaves qui avaient été recensées fin 2017. Toutefois, compte tenu du nombre d'épaves supplémentaires recensées depuis lors, lesquelles sont très souvent totalement immergées, un nouvel appel d'offre a été lancé cette année 2019 et l'action, entamée en 2018, se poursuit pour restaurer nos mangroves, avec la contribution financière de l'Office De l'Eau à hauteur de 60 000 euros (Montant total du projet 437 500€).

**Pour aller plus loin :** <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/>





# Missions

## DE L'ODE

L'Office De l'Eau est un *Établissement Public Local* à caractère administratif, chargé d'améliorer la connaissance, de fédérer, de faciliter et de financer les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.



Les Offices de l'Eau, établissements publics locaux sont les pendants dans les départements d'Outre- Mer des agences de l'Eau sur le territoire hexagonal.



Développe la connaissance sur les milieux aquatiques et marins



Appuie et conseille techniquement les territoire dans leurs projets



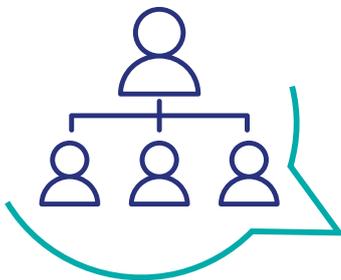
Informe, forme et sensibilise la population et les acteurs de l'eau



Subventionne des projets structurants par le biais de redevances



Coopère avec des partenaires régionaux et internationaux



# Gouvernance

## DE L'ODE

Le Conseil d'Administration de l'Office est constitué, outre le président, qui est le Président de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique, M. Claude LISE, de dix-huit membres élus et issus du CEB. Sa dernière installation date de la première Assemblée plénière du CEB qui s'est tenue le jeudi 21 septembre 2017 et a donné lieu à la délibération portant désignation des membres du CEB au CA de l'ODE Martinique n°2017-02 comme suit :

### Représentant de la Collectivité Territoriale de Martinique et de ses établissements publics :

9 membres

- Maryse PLANTIN
- Nadine RENARD
- Marie-France TOUL
- David ZOBDA
- Arnaud RENE-CORAIL
- Patricia TELLE
- Marcellin NADEAU
- Victor Joseph CESAR
- Antoine VEDERINE

### Représentant d'usagers et d'organisations socio-professionnels :

3 membres

- Éric BELLEMARE
- Jean- Maurice MONTEZUME
- Alex PAVIOT

### Représentant des associations agréées de consommateurs, de la protection de l'environnement et de personnalité qualifiée :

3 membres

- Mathilde BRASSY
- Marie-Jeanne TOULON
- Guillaume VISCARDI

### Représentant des Services de l'Etat :

3 membres

- Jacques HELPIN (DAAF)
- Jérôme VIGUIER (ARS)
- Patrick BOURVEN (DEAL)

### Membres avec voix consultative :

- Préfet
- Payeur territorial
- Directrice ODE
- Représentant du personnel de l'ODE

# Lexique

## A

**ACTED** : Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**AFB** : Agence Française pour la Biodiversité

**AFD** : Agence Française de Développement

**ANAH** : Agence NAtionale de l'Habitat

**ANC** : Assainissement Non Collectif

**ATTENTIVE** : Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement ExteNsif uTilisant des VEgétaux

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**ASS'EAU** : ASSociation EAU (acteurs engagés pour la sensibilisation des populations à la préservation des milieux aquatiques martiniquais, dans le cadre de la consultation du public pour le SDAGE.)

## B

**BGRM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

## C

**CACEM** : Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

**CAESM** : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CAM** : Chambre d'Agriculture de la Martinique

**CAPNM** : Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**CAWASA** : Caribbean Water & Sewerage Association Inc

**CCIM** : Chambre de Commerce et

d'Industrie de la Martinique

**CEB** : Comité de l'Eau et de la Biodiversité

**CIRAD** : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

**CDL** : Conservatoire Du Littoral

**CGSS** : Caisse Générale de Sécurité Sociale

**CLLAJ** : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Martinique

**CMA** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales

**CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

**CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique

**CTM** : Collectivité Territoriale de Martinique

**CWWA** : Caribbean Water and Wastewater Association

## D

**DAAF** : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**DEAL** : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**DFAP** : Dispositif de Financement de l'ANC pour les Particuliers

**DM** : Direction de la Mer

## E

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**EPIC** : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

## F

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional

**FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

## I

**ICPE** : Installation Classée Pour l'Environnement

**IFREMER** : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

**INRH** : Institut National des Ressources Hydrauliques (Cuba)

**IRSTEA** : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

## O

**OIEAU** : Office International de l'EAU

**ONF** : Office National des Forêts

## P

**PAPI** : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

**PFE** : Partenariat Français pour l'Eau

**PNM** : Parc Naturel de Martinique

**PPI** : Programme Pluriannuel d'Interventions

**PTZ** : Prêt à Taux Zéro

## R

**RES'EAU** : RESeau EAU (réseau coordonné par l'ODE d'acteurs publics et privés Martiniquais engagés dans des actions à visées de protection des milieux aquatiques)

**ROBAN** : Réseau des Organisations de Bassin d'Amérique du Nord

## S

**SATASPANC** : Service d'Assistance Technique et Administratif au SPANC

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif

## U

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

## V

**VSC** : Volontaire au Service Civique



Page  
suivante

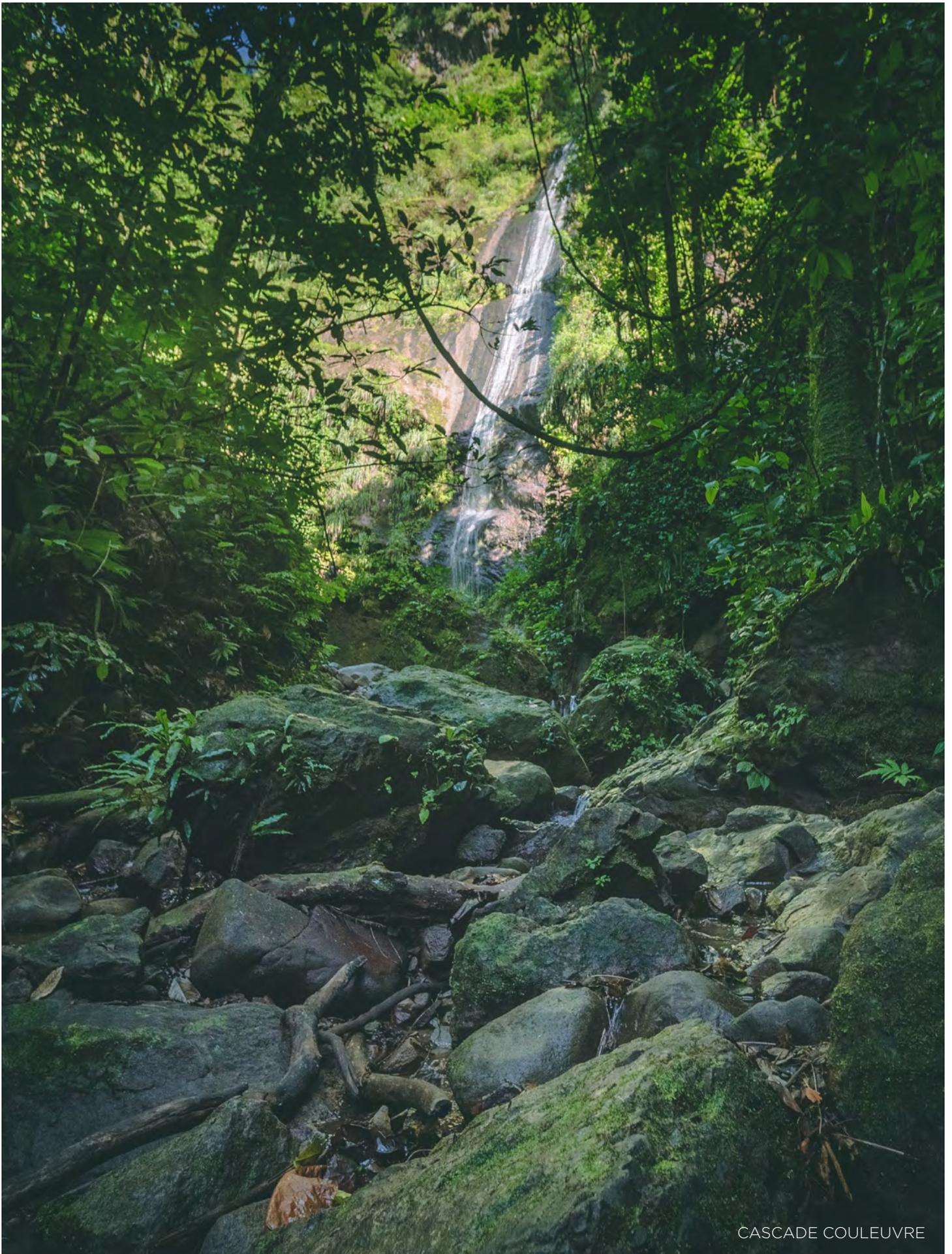
CASCADE COULEUVRE



La rivière Couleuvre est située dans la commune du Prêcheur. C'est l'une des rares rivières de l'île à ne pas subir de pressions anthropiques (en dehors des randonneurs).

La cascade Couleuvre (1,9 km de l'embouchure) est l'une des plus hautes chutes d'eau des Antilles françaises (130 mètres). Elle prend sa source sur le versant caraïbe de la Montagne Pelée et se jette dans la masse d'eau « Nord Caraïbe ». Une réserve naturelle marine vient d'être inaugurée sur le littoral entre le Prêcheur et Grand-Rivière.

La forêt tropicale est largement préservée sur le nord de la Martinique, on y retrouve entre autres : cacaoyers, zamanas, balisiers rouges côté flore, et pour la faune, matoutous falaises, mangoustes, ou encore écrevisses.



CASCADE COULEUVRE

**CONTACTER l'ODE :**

05.96.48.47.20 [contact@eaumartinique.fr](mailto:contact@eaumartinique.fr) [www.eaumartinique.fr](http://www.eaumartinique.fr)  
7 Avenue Condorcet - BP 32, 97201 Fort-de-France

